



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2023/02/010**

Commande publique – délégation de service public

OBJET : avenant n° 2 à la convention de
délégation de service public de la fourrière
automobile de Vauvert

Séance du 6 février 2023

Date de convocation : 31 janvier 2023

Membres en exercice : 33

26 présents - 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT
Véronique VEDRINE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Florinda RACE a été élue à l'unanimité (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Christian SOMMACAL, adjoint

EXPOSE : Par délibération du 27 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile de Vauvert, puis, après mise en concurrence et par délibération du 24 février 2020, le choix, comme délégataire pour une durée de trois ans, de la SARL BRASINVERT, domiciliée sur la commune des Saintes Maries de la Mer et disposant d'un garage sur la commune de Saint-Gilles, seule société à avoir déposé une offre. Le terme du contrat signé est fixé au 5 mars 2023.

La Commission consultative des services publics locaux et le Comité Social Territorial ont été saisis pour émettre un avis sur le principe de la poursuite de la gestion de la fourrière municipale dans le cadre d'une délégation à un professionnel. Ces instances ont émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est appelé, ce 6 février 2023, à approuver également le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de gestion de la fourrière automobile municipale.

Le calendrier prévisionnel de la procédure proposée, ainsi, est le suivant :

- Délibération sur le choix du mode de gestion : 6 février 2023
- Lancement de la consultation par appel public à candidatures : février 2023
- Envoi du dossier de consultation : mars 2023
- Retour des offres : avril 2023
- Délibération sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation : mai 2023
- Soumission au contrôle de légalité et notification au titulaire : avant le 6 juin 2023

Le nouveau contrat débiterait au 6 juin 2023.

Il est précisé que le calendrier de procédure, en cas de poursuite de l'exploitation du service public en régie, s'étendrait davantage, compte tenu notamment des règles spécifiques à la fonction publique et à la commande publique, les exploitants de fourrière devant présenter des installations conformes, disposer d'un personnel susceptible d'assurer la continuité du service et de matériel adapté et, enfin, d'un agrément préfectoral.

Il est ainsi proposé de conclure avec la SARL BRASINVERT un avenant à son contrat de délégation ayant pour objet de prolonger l'exécution du contrat actuel de 3 mois, temps nécessaire à la Collectivité pour la passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) tout en assurant la continuité du service public.

Ces modifications apportées au contrat seront sans impact sur les tarifs.

La prolongation du contrat aura pour incidence financière une augmentation prévisionnelle des produits sur la durée du contrat de moins de 10 % et aucune incidence financière pour la commune de Vauvert.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-7 du Code de la commande publique, les modifications introduites au titre du présent avenant ne peuvent pas être qualifiées de substantielles.

La Commission consultative des services publics locaux et le Comité Social Territorial ont donné un avis favorable à la conclusion d'un tel avenant.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 à L 1411-19 et R 1411-1 à R 1411-9 relatifs aux délégations de service public,
VU le Code de la commande publique et notamment son article L 1121-1, portant définition des contrats de concession, son article L 1121-3 relatif aux concessions de services, ses articles L 3000-1 et suivants relatifs aux concessions et son article R 3135-6, relatif aux modifications des contrats de concession,
VU les délibérations du conseil municipal n° 2019/11/171 du 27 novembre 2019 et n°2020/02/003 du 24 février 2020,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,
Vu l'avis du Comité Social Territorial,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile conclu avec la SARL BRASINVERT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à le signer ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 06 FEV. 2023

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

